

AFFAIRE N° 57

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA FONDATION DE LA S.E.M.

DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ASSEMBLEES DE LA S.E.M.

DESIGNATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre des objectifs que s'est fixée la Municipalité, pour une maîtrise du développement de la Commune de Saint-Denis, et pour une plus grande efficacité, il est envisagé de créer une Société d'Economie Mixte (S.E.M.) qui lui permettra de disposer d'un outil propre à assurer, en raison de l'intérêt général et dans les meilleures conditions :

- . l'amélioration du cadre de vie ;
- . la mise en oeuvre d'une politique de l'habitat ;
- . l'action en faveur des loisirs ;
- . la réalisation des équipements collectifs ;
- . la lutte contre l'insalubrité ;
- . la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti ;
- . la sauvegarde des espaces naturels ;
- . la mise en oeuvre d'une politique de développement économique, de promotion des échanges, de la coopération et du tourisme ;
- . la mise en oeuvre d'une politique de communication, d'information et d'animation.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

- \* d'approuver ce projet, ainsi que les Statuts de la S.E.M. à créer ;
- \* de me donner, par la présente, tous pouvoirs et autorisations nécessaires à l'effet, au nom et pour le compte de la Commune :
  - . pour participer à la fondation de la S.E.M. ; pour souscrire à mille actions, de 1 000 F chacune, correspondant à une somme globale de 1 000 000 F ;

- . pour signer tous Statuts ;
  - . pour déposer toutes pièces à toutes administrations ;
  - . et pour signer toutes déclarations de souscription chez le notaire rédacteur ;
- \* de désigner les Délégués appelés à siéger au Conseil d'Administration et aux Assemblées de la S.E.M. -lesquels en acceptent les fonctions- ;
- \* de m'autoriser, par ailleurs, à exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la S.E.M..

M. LECHAT M. : Nous attendons de le voir, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : D'accord. Vous verrez. Le changement se construit pas à pas. Vous aurez l'occasion de le constater.

En l'occurrence, je souhaite que ce projet soit très large. Il ne s'agit pas de refermer la S.E.M., mais qu'elle soit largement ouverte et prévoit une organisation ultérieure pour aboutir à une gestion normale.

Je vous propose donc de vous prononcer sur ce projet.

Oppositions ? Six. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté  
à la MAJORITE  
(six oppositions -dont deux votes par procuration-).

Nous allons maintenant fixer le nombre de Délégués du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la S.E.M., et procéder à leur désignation.

Nous proposons qu'il y ait douze membres au Conseil d'Administration, huit Conseillers Municipaux et quatre autres membres pour représenter les actionnaires et les partenaires privés.

Nous proposons donc Madame Gabrielle FONTAINE, Messieurs Jules RAUX, Gilbert GERARD, Mickaël NATIVEL, Gabriel ARMOUDOM, André BOURGIN et moi-même. Nous réservons, par ailleurs, un siège à un membre du groupe de l'opposition municipale. Si Monsieur Marc GERARD se présente, cela ne posera pas de problème.

Je mets aux voix l'ensemble de cette liste. Je récapitule : Gilbert ANNETTE, Gabrielle FONTAINE, Jules RAUX, Gilbert GERARD, Mickaël NATIVEL, Gabriel ARMOUDOM, André BOURGIN et Marc GERARD.

Y a-t-il des oppositions ?

M. LECHAT M. : Je voudrais quand même expliciter notre position.

LE MAIRE : Oui.

M. LECHAT M. : Cela, très simplement, parce que je voudrais pas qu'il soit dit que nous avons voté contre la constitution de la S.E.M., et que nous y participons.

Sur le principe, nous sommes opposés. Cependant, compte tenu de l'opportunité de cette opération, et de votre bonne foi -de votre volonté de bonne foi- quant à la participation d'un membre de l'opposition...

LE MAIRE : Pourquoi de notre "volonté de bonne foi" !?...

M. LECHAT M. : Votre bonne foi -je retire "volonté"- . ...Nous souhaitons présenter un membre de notre groupe à ce poste, afin d'avoir une idée plus précise de ce que vous voulez faire.

LE MAIRE : Tout à fait.

M. LECHAT M. : Nous verrons, au bout d'un an, la décision à prendre.

LE MAIRE : Tout à fait.

Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai milité, pendant six ans, pour que l'opposition puisse siéger au niveau des instances municipales, pour que les élus qui ne sont pas de la majorité et qui représentent quand même des Dionysiens puissent "avoir droit au chapitre", faire des suggestions, des critiques, etc...

C'est cet esprit qui me guide, aujourd'hui, quand je sollicite votre participation. De plus, Monsieur GERARD, qui détient une longue expérience et qui a travaillé dans le secteur de l'aménagement, est le bienvenu au niveau du Conseil d'Administration de la S.E.M..

Je mets donc aux voix cette proposition.

Etant donné que nous sommes en présence d'une seule liste, je pense qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un vote secret, Monsieur le Secrétaire Général.

M. CROCHET Y. : Oui.

LE MAIRE : Nous votons donc à main levée.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Gilbert ANNETTE (Maire)  
Gabrielle FONTAINE, Jules RAUX, Gilbert GERARD,  
Mickaël NATIVEL, Gabriel ARMOUDOM, André BOURGIN (Adjoints)  
et Marc GERARD (Conseiller Municipal du groupe de l'opposition)  
sont, en outre, désignés à l'UNANIMITE  
pour siéger au Conseil d'Administration de la S.E.M..